ANNEXE A: Modèle du formulaire destiné au pharmacien hospitalier : Formulaire destiné au pharmacien hospitalier préalablement à la facturation de la spécialité BRIDION (§ 5630000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001)																				
<u>l -</u>	I - Identification du bénéficiaire (nom, prénom, numéro d'affiliation chez l'O.A.):																			
	1 1	ı	1		Ī				. 1	1		ĺ	ĺ	Ì	1	1	l	1		
		ı	ı		1					1		1	1	1	1	ı	l	1	1	
		ı	1		I	 		I					1	1	1	1	1	1	1	
					<u> </u>												<u> </u>	1	J	
<u>II -</u>	Elé	men	its	à a	tte	ste	rр	ar	le	mé	:de	cir	ı sı	oéc	ia	ist	е е	n a	ın	nesthésie-réanimation :
CO	Je soussigné, docteur en médecine, spécialiste en anesthésie-réanimation certifie que le patient mentionné ci-dessus remplit toutes les conditions figurant au § 5630000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001 pour le remboursement de la spécialité BRIDION pour la situation suivante :																			
Ц	□ Remboursement de BRIDION à la dose de 16 mg/kg																			
	J'atteste que le patient susmentionné a nécessité l'utilisation de la spécialité BRIDION à la posologie de 16 mg/kg pour une décurarisation immédiate après un bloc neuromusculaire induit par rocuronium , par le fait que l'intubation s'est avérée impossible.																			
	En effet, ce patient a subi une curarisation avec rocuronium pour une intervention chirurgicale programmée en date du பப / பப / பபப (date).																			
	De ce fait, je sollicite donc pour mon patient le remboursement des flacons dont le nombre nécessaire est calculé de la manière suivante :																			
	Poids du patient : kg , correspondant à un maximum de mg de sugammadex pour ce patient, ce qui porte le nombre de flacons remboursables nécessaires à un total de :																			
	maximum flacon(s) de 2ml (200 mg/flacon) avec un maximum de 7 flacons OU maximum flacon(s) de 5ml (500 mg/flacon) avec un maximum de 4 flacons																			
	Je m'engage à tenir à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve justifiant que mon patient se trouvait dans la situation attestée.																			
Ш	Re	mbo	urs	sen	ner	nt d	le	BR	ID	<u>101</u>	1 à	la	do:	se_	de	4 r	ng	/kg	l	
	J'atteste que le patient susmentionné a nécessité l'utilisation de la spécialité BRIDION à la posologie de 4 mg/kg pour une décurarisation rapide d'un bloc neuromusculaire profond, pour raisons médicales, ayant été induit par rocuronium ou vécuronium .																			
	L'int	erve	enti	on (chi	rurç	gic	ale	а	eu l	lieu	ı le	ШΙ	/ ك	ШΙ	」 /	ШL	الال	Ш	⊔ (date).
	Rais	on o	du l	oloc	; pi	ofc	nc	d e	n fi	n d	'int	erv	en	tior	ı :					
	Je certifie que j'ai effectué la mesure du bloc neuromusculaire et que j'ai observé une réapparition de 1 à 2 réponses minimum au Compte Post-Tétanique (PTC).																			
	Je sollicite donc pour mon patient le remboursement des flacons dont le nombre nécessaire est calculé de la manière suivante :																			
	Poids du patient : kg , correspondant à un maximum de mg de sugammadex pour ce patient, ce qui porte le nombre de flacons remboursables nécessaires à un total de :																			
		m	axi	mui	n.			fla	cor	n(s)	d€	e 2r	nl	(20	00	mg/	ʻfla	.cor	۱))
	Je atte			ge	à t	eni	r à	ı la	dis	spo	siti	on	du	m	éd	ecir	1-C	ons	se	eil les éléments de preuve justifiant que mon patient se trouvait dans la situation

J'atteste que le patient susmentionné a nécessité l'utilisation de la spécialité BRIDION à la posologie de 2 mg/kg pour un décurarisation rapide d'un bloc neuromusculaire modéré résiduel ayant été induit par rocuronium ou vécuronium et que l'usage de l néostigmine lui est contre-indiqué pour une des raisons suivantes :
□ obstruction mécanique de l'estomac ou des intestins
□ obstruction mécanique des voies biliaires
□ obstruction mécanique des voies urinaires
⊔ allergie à la néostigmine
L'intervention chirurgicale a eu lieu le பப / பப / பபபப (date).
Je certifie que j'ai effectué la mesure du bloc neuromusculaire et que j'ai observé une réapparition spontanée de la 2 ^{ème} réponse au trai de quatre (T ₂).
De ce fait, je sollicite donc pour mon patient le remboursement des flacons dont le nombre nécessaire est calculé de la manière suivante :
Poids du patient : kg , correspondant à un maximum de mg de sugammadex pour ce patient, ce qui porte le nombre d flacons remboursables nécessaires à un total de :
maximum flacon(s) de 2ml (200 mg/flacon)
Je m'engage à tenir à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve justifiant que mon patient se trouvait dans la situatio attestée.
- Identification du médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation (nom, prénom, adresse et n° INAMI) :
(prénom)
(n°INAMI)
/
achet du médecin) (signature du médecin)

□ Remboursement de BRIDION à la dose de 2 mg/kg